



400 chemin de l'Église  
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.  
Fax : 05.67.07.09.02.  
[mairie@loubieng.fr](mailto:mairie@loubieng.fr)  
[www.loubieng.fr](http://www.loubieng.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

### *Séance du 20 octobre 2016*

L'an deux mille seize, le vingt octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents :** Monsieur Francis LARROQUE (Maire), Jacques LAULHÉ (1<sup>er</sup> Adjoint), Hervé BERGEROT (3<sup>ème</sup> Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE et Cédric LAGARDÈRE ; Mesdames Amandine POUSTIS (2<sup>ème</sup> Adjointe) et Sandy LARROQUE.

<i>Membres en exercice</i>	<i>09</i>
<i>Membres Présents</i>	<i>07</i>
<i>Membres Absents</i>	<i>02</i>
<i>Pour</i>	<i>07</i>
<i>Contre</i>	<i>00</i>
<i>Abstention</i>	<i>00</i>

**Absent et excusé :** Monsieur Jérémy LAUDA.

**Absent :** Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

**Secrétaire de Séance :** Madame Sandy LARROQUE.

### **OBJET : Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de LAA-MONDRANS et d'OZENX-MONTESTRUCQ – demande de modification de périmètre.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'adhésion de notre école au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Laà-Mondrans Ozenx-Monestrucq dit « SIVU Laà-Mondrans Ozenx-Monestrucq », il est nécessaire de solliciter formellement le syndicat afin que ce dernier puisse prendre en compte le territoire de notre Commune dans son périmètre de compétences de gestion.

Il convient dès lors que celui-ci se prononce sur notre requête et modifie en conséquence ses statuts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de solliciter le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Laà-Mondrans Ozenx-Monestrucq dit « SIVU Laà-Mondrans Ozenx-Monestrucq » afin que ce dernier puisse inclure dans ses compétences la gestion du territoire de Loubieng,

**EXIGE** que l'adhésion définitive de notre école au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Laà-Mondrans Ozenx-Monestrucq dit « SIVU Laà-Mondrans Ozenx-Monestrucq » soit conditionnée à un vote explicite du Conseil Municipal.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus, et ont  
signé au registre les membres présents  
Pour extrait,  
Le Maire,  
Francis LARROQUE.

